

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 23 février 2015 à 20 heures 30 -

**Présents** : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoint  
Mesdames et Messieurs BARCQ Béatrice, BRUNVAL Rémy, LECOINTRE Philippe, DUMONTIER Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DELAUNAY Christine, MORTELECQUE Justine, LASSERON Pierre, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, TORRES Virginie, Conseillers Municipaux

**Absents** : Mme GROUT-LIMARE Christine (pouvoir à Mme D. CHAUVEL), Mme MARIE Françoise (pouvoir à Mme B. BARCQ), M. SALLE Joël (pouvoir à M. A. POILVE), Mme RABAULT Corinne (pouvoir à M. P. LASSERON), Mme OLIVIER Isabelle (pouvoir à Mme V. TORRES), DUMONTIER Philippe.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marianne LEVACHER a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 19 décembre 2014, ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte du compte-rendu de la commission plénière, séance du 6 février 2015.

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

### **Délibération n° 2015-02-23/01 : Débat d'Orientations Budgétaires pour le vote du Budget Primitif 2015**

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, Madame la Députée-Maire a expliqué les principaux choix budgétaires 2015.

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation et du débat d'orientations budgétaires.

### **Délibération n° 2015-02-23/02 : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation au Budget Primitif 2015, permettant ainsi d'assurer la continuité du fonctionnement des services.

### **Délibération n° 2015-02-23/03 : Election des délégués de la Ville de Saint Valery en Caux au sein du Conseil d'Administration du Collège**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a élu pour siéger au Conseil d'Administration du Collège de Saint Valery en Caux :

- Titulaire : Madame Dominique CHAUVEL
- Suppléante : Madame Pasquine GABEL

### **Délibération n° 2015-02-23/04 : Election des délégués de la Ville de Saint Valery en Caux au sein du Conseil d'Administration du Lycée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a élu pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée de Saint Valery en Caux :

- Titulaire : Madame Dominique CHAUVEL
- Suppléante : Madame Pasquine GABEL, suppléante

**Délibération n° 2015-02-23/05 : Ouverture à l'urbanisation de la zone 1NA du P.O.S. et approbation du schéma général d'aménagement**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le schéma général d'aménagement visant à procéder à la construction de 50 logements sur la zone 1NAf, et autorise Madame la Députée-Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2015-02-23/06 : Conventions d'installation et d'utilisation d'abri-voyageurs de type urbain avec le Département de Seine-Maritime**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes des conventions d'installation et d'utilisation d'abri-voyageurs conclues avec le Département de Seine-Maritime, et autorise Madame la Députée-Maire à les signer et à en faire application.

**Délibération n° 2015-02-23/07 : Contribution à l'école Notre-Dame de Bon Port – Année 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l'école Notre-Dame de Bon Port à la somme de 14 950 € pour 2015, et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2015, à l'article 6558.

**Délibération n° 2015-02-23/08 : Classe d'environnement – Ecole du Grand Pavois – Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime – Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 035 €, subvention départementale incluse, à l'école primaire le Grand Pavois, pour l'organisation d'une classe de découverte, pour les CM1, à La Clusaz du 31 janvier au 8 février 2015.

*(Monsieur FABAREZ, en sa qualité de directeur de l'établissement, n'a pas pris part au vote).*

**Délibération n° 2015-02-23/09 : Classe d'environnement – Ecole Notre-Dame de Bon Port – Attribution d'une subvention pour un séjour en classe de neige**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'école Notre-Dame de Bon Port une subvention exceptionnelle de 1 100 €, afin de financer la participation de 11 élèves valeriquais à la classe de neige à La Clusaz du 7 au 14 février 2015.

**Délibération n° 2015-02-23/10 : Adhésion aux Défis Ruraux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'Association « Les Défis Ruraux », et de régler le montant de la cotisation annuelle de 800 €.

**Délibération n° 2015-02-23/11 : Médiathèque Municipale – Demande de labellisation au dispositif « Premières Pages »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garantir le maintien des services rendus aux usagers, d'améliorer les services existants, d'élargir ses actions en bénéficiant de la labellisation « Premières Pages » et sollicite auprès de l'Etat (Ministère de la Culture) la subvention prévue à cet effet.

**Délibération n° 2015-02-23/12 : Convention « Lire à la Plage » avec le Département de Seine-Maritime – Année 2015**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler pour 2015, l'opération « Lire à la Plage » organisée avec le Département de Seine-Maritime, et autorise Madame la Députée-Maire à signer la convention correspondante.

**Délibération n° 2015-02-23/13 : Concours Agricole de Pâques 2015 – Demande de subvention auprès du Département de Seine-Maritime**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation du concours agricole 2015, et sollicite en allègement de la dépense, une subvention la plus élevée possible auprès du Département de Seine-Maritime.

**Délibération n° 2015-02-23/14 : Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des effectifs proposées au 1<sup>er</sup> mars 2015, ainsi que l'inscription au Budget Primitif 2015 de la commune des crédits nécessaires à la rémunération des agents et de charges sociales s'y rapportant.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 22 heures 35.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL